

académie
Besançon



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



2015

projet

Projet

2019

académique

PROJET

PROJET

PROJET

2015

PROJET

PROJET

PROJET

PROJET

2019

PROJET

éditorial

Le projet académique que j'ai l'honneur d'introduire présente un caractère de transition pour trois raisons principales.

La première est propre à l'Éducation nationale. La rentrée 2016 sera la quatrième après l'adoption de la loi du 8 juillet 2013, loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République. Elle marquera une étape importante de cette refondation. L'effort porté sur le premier degré ne se relâchera pas après la mise en place en 2015 du nouveau programme de l'école maternelle. Grâce à des moyens budgétaires en hausse, il s'accroîtra même et permettra d'accroître la scolarisation des enfants de moins de trois ans, surtout là où elle est le plus nécessaire, dans les territoires urbains et ruraux en souffrance. Nous nous efforcerons aussi, cette année et les suivantes, d'aider à la modernisation de l'école rurale en favorisant les regroupements pédagogiques souhaitables, dans l'intérêt des enfants, tout en maintenant le taux d'encadrement le plus égal possible entre les départements de l'académie. Le souci de créer les conditions les plus favorables à la réussite de tous les élèves justifie de faire bénéficier en priorité les plus fragiles de dispositifs spéciaux, du « plus de maîtres que de classes » à l'école primaire jusqu'au micro-lycée pour ceux qui menacent d'arriver sans diplôme sur le marché du travail.

La rentrée 2016 verra surtout l'entrée en vigueur de la réforme du collège, réforme pédagogique globale qui vise à corriger les inégalités encore trop marquées dans notre système scolaire.

Dans le même temps, l'Éducation nationale ne pouvait rester en dehors de la réforme qui restructure l'action de l'État en l'articulant étroitement à celle de collectivités territoriales reconnues comme des partenaires à part entière

des politiques publiques, notamment en matière d'éducation et de formation. À cet égard, en tant que recteur de la région académique Bourgogne Franche-Comté, je veillerai tout particulièrement à ce que la coopération renforcée avec l'académie de Dijon satisfasse à l'exigence impérieuse d'égalité entre les territoires et d'accessibilité de formations adaptées aux besoins de tous les apprenants. Ceux-ci, en effet, ne sont plus seulement des élèves, au sens traditionnel du terme, mais peuvent être aussi des adultes pour qui les évolutions rapides du travail rendent indispensable une formation tout au long de la vie.

Enfin, pour mieux s'adapter à la diversité de ses publics, à l'exigence d'individualisation dans la réponse à apporter à des besoins particuliers – que ce soient ceux des jeunes handicapés ou ceux des allophones accueillis dans notre pays –, pour être mieux à même, aussi, de former des citoyens éclairés, notre École se doit de s'ouvrir toute grande au numérique. Depuis le début du XXI^e siècle, le numérique n'a cessé de gagner en importance dans tous les domaines de la vie des hommes. Les éducateurs de la jeunesse ne peuvent se permettre de prendre du retard sur les usages que chaque génération nouvelle s'approprie hors de l'espace scolaire. Cet instrument de liberté et de partage peut aussi être mis au service de causes contraires à nos droits fondamentaux. Le devoir pédagogique ne se dissocie donc pas d'un devoir moral et civique.

C'est pourquoi le projet académique qu'on va lire est tout entier traversé par la conviction que, face aux maux dont souffre notre société, notre École, qui ne peut les guérir tous ni les guérir seule, inspire du moins à toutes celles et tous ceux dont elle a la charge la confiance, le respect, la reconnaissance, en somme, de ce qu'elle a d'irremplaçable pour les aider à grandir et à réussir leur vie.

Jean-François Chanet

Recteur de l'académie de Besançon, chancelier des universités
Recteur de la région académique Bourgogne Franche-Comté



introduction

La refondation de l'École inscrite dans la loi du 8 juillet 2013 doit se traduire pleinement dans la politique académique.

L'effort qui nous est demandé vise d'abord à garantir à tous les élèves de notre académie la plus grande égalité possible dans l'accès au savoir. Cela suppose de développer une pédagogie de la bienveillance où les différents acteurs de l'éducation sont invités à prendre part personnellement à la réalisation d'une ambition collective.

Notre devoir est aussi de contribuer à l'épanouissement personnel de chacune et de chacun. Il nous faut porter une attention soutenue à chaque élève, à ses capacités et à ses progrès.

Dans la société numérique dans laquelle nous vivons désormais, l'École change avec le numérique, quoiqu'à un rythme différent. De nouvelles approches, plus horizontales, offrent un nouveau cadre de médiation qui concerne également la formation et l'enseignement, ainsi que la transmission et l'appropriation de connaissances. Le numérique n'est ni un outil comme d'autres ni une fin en soi, il est présent dans chacun des axes du projet académique car il est un vecteur de changement fondamental.

Enfin, dans une société où la crise économique a creusé les inégalités, les personnels de l'Éducation nationale ont le sentiment d'avoir vu se dégrader, ces dernières années, les conditions d'exercice de leur métier. Ils doivent se sentir soutenus et, le cas échéant, aidés dans les difficultés de tous types auxquelles il leur arrive d'être exposés.

1 198 écoles

145 collèges

67 lycées

10 CIO

4 directions des services départementaux de l'Éducation nationale

le rectorat

22 934 personnels

218 550 élèves

Afin d'accompagner les efforts de tous, le projet académique 2015-2019 s'organise autour de trois grands axes :

AXE 1

– Assurer un parcours de réussite à chaque élève

AXE 2

– Accompagner l'évolution des pratiques pédagogiques

AXE 3

– Favoriser la convergence des efforts de tous les acteurs de l'éducation

sommaire

● AXE 1 – Assurer un parcours de réussite à chaque élève	7
A – Garantir la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture	8
1I Assurer l’acquisition des savoirs fondamentaux.....	9
2I Accompagner les REP+ et les REP dans la réussite.....	10
3I Développer l’éducation à la citoyenneté.....	11
B – Préparer les élèves aux continuités et aux ruptures	12
1I Développer les liaisons inter-cycles pour favoriser la continuité des parcours.....	12
2I Valoriser la voie professionnelle.....	13
3I Favoriser la persévérance et prévenir le décrochage.....	14
C – Poursuivre une politique ambitieuse d’orientation vers l’enseignement supérieur	15
1I Améliorer le taux d’accès dans l’enseignement supérieur.....	15
2I Favoriser la réussite des bacheliers dans l’enseignement supérieur.....	15
● AXE 2 – Accompagner l’évolution des pratiques pédagogiques	17
A – Renforcer l’articulation entre la formation initiale et formation continue	19
1I Poursuivre une collaboration étroite avec l’ESPE.....	19
2I Aider à l’appropriation de pratiques et de programmes renouvelés.....	19
3I Mettre les circonscriptions et les établissements au cœur de la formation.....	20
B – Permettre aux enseignants de répondre aux besoins de tous les élèves	20
1I Répondre à l’hétérogénéité des élèves dans la classe.....	20
2I Travailler à l’inclusion sous toutes ses formes.....	21
3I Généraliser une évaluation visant à l’acquisition des compétences.....	21
4I Favoriser l’essaimage des pratiques innovantes.....	22
● AXE 3 – Favoriser la convergence des efforts de tous les acteurs de l’éducation	23
A – Renforcer la coopération avec les familles, les collectivités et les associations	25
1I Co-construire les conditions d’une prise en charge éducative cohérente.....	25
2I Assurer l’équité entre écoles urbaines et rurales.....	25
3I Mettre en place une gouvernance partagée dans le domaine du numérique.....	25
4I Aider à l’insertion professionnelle tout au long de la vie.....	26
5I Rénover le cadre du dialogue stratégique avec les établissements.....	26
B – Veiller à l’amélioration du cadre de vie et du climat scolaire	27
1I Donner à la famille la place qui lui revient au cœur de l’éducation.....	27
2I Renforcer la coopération des acteurs pour l’amélioration du climat scolaire.....	27
3I Promouvoir l’internat de la réussite pour tous.....	28
C – Adopter des modes d’organisation et de pilotage favorisant la qualité de vie au travail	29
GLOSSAIRE	30



1

**assurer
un parcours
de réussite
à chaque élève**

● assurer un parcours de réussite à chaque élève

« La scolarité obligatoire doit garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l’acquisition d’un socle commun de connaissances, de compétences et de culture, auquel contribue l’ensemble des enseignements dispensés au cours de la scolarité.

Le socle doit permettre la poursuite d’études, la construction d’un avenir personnel et professionnel et préparer à l’exercice de la citoyenneté. »

Loi de refondation de l’École du 8 juillet 2013

La loi de refondation fait ainsi de l’acquisition du socle pour tous les élèves le premier objectif à atteindre. En adossant les programmes au socle, la réforme de la scolarité obligatoire crée une cohérence dans l’architecture des cycles depuis l’école maternelle jusqu’à l’entrée au lycée.

La réalisation de cette exigence d’égalité devant l’instruction et de justice sociale passe concrètement par la différenciation des moyens en fonction des besoins des élèves. Les réseaux d’éducation prioritaire, qui sont souvent un creuset de pratiques innovantes, font l’objet d’une attention et d’un accompagnement particuliers, avec des inspecteurs référents pour travailler avec les équipes pédagogiques et éducatives, afin de garantir aux élèves les plus fragiles des conditions d’apprentissage qui leur permettent de réussir et de développer leur ambition.

Le socle commun rend possible et prépare la poursuite d’études en donnant aux élèves l’autonomie pour apprendre, pour s’épanouir et en les accompagnant dans les temps de rupture de notre système éducatif. Ces temps sont nécessaires en tant que marqueurs de l’accroissement de l’autonomie et de l’évolution de chaque élève. Une transition progressive est ménagée entre l’école élémentaire et le collège par le cycle 3, commun aux deux entités, puis par une accentuation des liaisons entre le collège rénové et le lycée. Aux deux étapes doivent être bien identifiés les compétences et les acquis les moins consolidés. Les risques de décrochage précocement observés feront l’objet d’une vigilance particulière.

Pour développer l’ambition, il faut rassurer et consolider le continuum bac -3 / bac +3, c’est-à-dire créer des continuités et des progressivités dans les niveaux de compétences attendus chez les élèves, puis les étudiants, afin de lutter contre le découragement et de prévenir l’échec. Cette continuité, pédagogique avant tout, s’amorce au lycée – général et technologique ou professionnel – par une préparation à la poursuite d’études.

Cette approche volontariste doit se traduire aussi bien dans les enseignements disciplinaires que dans des dispositifs comme l’accompagnement personnalisé au lycée, afin de mener chaque élève au plus haut niveau de ses possibilités, d’encourager la poursuite de ses études en fonction de ses aptitudes et de ses appétences et de prévenir le décrochage dans le supérieur.

La notion de continuum affirme une co-responsabilité des établissements secondaires et supérieurs dans la formation des étudiants. Cette co-responsabilité, dont les acteurs sont bien conscients, se traduira par le renforcement de partenariats qui peuvent prendre des formes diverses comme les chartes ou les conventions.

L’acquisition de savoirs et l’épanouissement personnel nécessitent un cadre serein et sécurisé. L’École doit être plus que jamais un lieu de construction et d’exercice de la citoyenneté, un lieu de débat et d’échanges dans le respect de chacun et dans un climat scolaire serein.



Garantir la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture

L'objectif premier est d'accroître le nombre d'élèves en situation de réussite, donc de faire reculer les disparités de résultats selon les élèves et les territoires.

¹ À la rentrée 2016, tous les élèves de six à seize ans seront concernés par un nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture, organisé en cinq domaines :

- les langages pour penser et communiquer ;
- les méthodes et outils pour apprendre ;
- la formation de la personne et du citoyen ;
- les systèmes naturels et les systèmes techniques ;
- les représentations du monde et l'activité humaine.

Ce socle rassemble ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire.

² Voir le rapport de Jean-Paul Delahaye, *Grande pauvreté et réussite scolaire : le choix de la solidarité pour la réussite de tous*, rapport à la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, IGEN, mai 2015 : http://cache.media.eduscol.education.fr/file/2015/52/7/Rapport_IGEN-mai2015-grande_pauvrete_reussite_scolaire_421527.pdf

³ Les PPRE sont rédigés par les enseignants du cycle et garantissent une cohérence dans les interventions auprès de l'élève. Ils mentionnent en tant que de besoin les interventions des personnels du réseau d'aide et des professionnels extérieurs (orthophonistes, psychomotriciens...). Les parents sont invités à co-construire le PPRE de leur enfant ; ils demeurent les premiers partenaires de l'École et sont reconnus comme tels. Des PPRE « passerelles » sont mis en œuvre au sein du cycle 3 pour permettre la continuité de l'aide à l'articulation école-collège.

Or, dès la grande section de maternelle, on peut identifier des élèves qui ne possèdent pas les bases indispensables à la poursuite des apprentissages scolaires. Leur scolarité commence donc sous le signe du risque : risque de retard permanent, de décrochage et finalement de déscolarisation sans qualification. C'est pour lutter contre ces risques que la mise en place d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture¹ est nécessaire dès l'entrée en maternelle.

1 | Assurer l'acquisition des savoirs fondamentaux

Dans un pays où les déterminismes sociaux pèsent lourd sur les destins scolaires, il convient que tous les acteurs de l'École soient extrêmement attentifs aux enfants qui sont au départ les plus éloignés de la culture scolaire ou les plus démunis matériellement pour l'acquiescer².

→ Après les structures d'accueil de la toute petite enfance, l'entrée à l'école maternelle constitue la première immersion dans un espace collectif, parfois même la première séparation avec les parents. L'école maternelle a pour mission première de donner aux élèves l'envie d'apprendre, tout en aidant à ce que leur personnalité s'affirme et s'épanouisse. Dans ce cadre, la scolarisation des enfants de moins de trois ans, et surtout de ceux qui en ont le plus besoin, réclame un effort particulier, en concertation étroite avec les partenaires territoriaux.

→ La lutte contre l'échec scolaire doit commencer par un repérage précoce des difficultés d'apprentissage, particulièrement de celles qui touchent à la lecture. À l'entrée au cours préparatoire (CP), les enseignants peuvent se référer au bilan de santé réalisé à l'âge de six ans.

Afin de prévenir l'échec scolaire, les programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE)³ seront développés à tous les niveaux de la scolarité obligatoire.

En complément, le dispositif « plus de maîtres que de classes » vise à prévenir la difficulté scolaire de certains élèves mais aussi à y remédier quand elle est déjà avérée. L'académie continuera à privilégier la mise en œuvre de ce dispositif au cycle 2 dans les territoires où se concentrent les difficultés sociales (quartiers « politique de la ville », grande pauvreté rurale).

L'autonomie et la coopération entre les élèves au service des apprentissages seront prioritairement recherchées.

→ L'École contribue à l'égal accès de tous les enfants à la culture numérique. Elle les aide à acquiescer les valeurs et repères fondamentaux et elle les éduque à l'esprit critique qui leur permettra de recourir au numérique en individus libres et responsables. Elle assure ainsi l'éducation aux médias et à l'information (EMI).

→ **Affirmer l'école maternelle comme la première étape pour garantir la réussite de tous les élèves**

→ **Améliorer l'efficacité des apprentissages à l'école élémentaire**

→ **Donner aux jeunes élèves des clés à l'entrée dans l'ère du numérique**

→ Développer l'enseignement de plusieurs langues

→ À l'école élémentaire, les élèves apprennent une langue vivante étrangère à partir du CE1 et, en 2016, à partir du CP.

La continuité de l'apprentissage de la langue entre le primaire et le collège sera renforcée. Les élèves ayant choisi une autre langue que l'anglais à l'école élémentaire pourront ainsi poursuivre leur parcours dès la 6^e avec un enseignement conjoint de cette langue et de l'anglais.

Une **nouvelle carte des langues vivantes** sera mise en place pour la rentrée scolaire 2016. Celle-ci indiquera, pour chaque école et chaque collège, les langues proposées aux élèves. L'académie veillera à assurer la continuité et la diversité de l'offre du CP jusqu'à la terminale, dans toutes les voies d'enseignement et séries.

2 | Accompagner les REP+ et les REP dans la réussite

La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger les effets des inégalités économiques et sociales sur la réussite scolaire. Elle met donc en place un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires dont les publics rencontrent les plus grandes difficultés.

À la rentrée 2015, l'académie de Besançon compte quatre réseaux REP+ et douze réseaux REP.

→ Réduire les écarts de réussite dès le plus jeune âge entre les élèves de REP+ et REP et les autres

→ Une analyse territoriale incluant l'évaluation des résultats des élèves concernés sera conduite sur la scolarisation des moins de trois ans et sur l'existence potentielle de disparités géographiques et sociales. Les résultats de cette enquête seront ensuite utilisés pour définir les priorités en matière de scolarisation des moins de trois ans.

Le dispositif « plus de maîtres que de classes », qui prévoit l'affectation de maîtres supplémentaires, doit également concourir à la réduction de ces inégalités et à une maîtrise plus générale des compétences du socle.

→ Donner de l'ambition aux élèves de REP

→ La réflexion sur l'ambition scolaire des élèves de REP sera poursuivie. Les élèves doivent être valorisés dans toutes leurs réussites, scolaires comme extrascolaires, afin qu'ils se sentent encouragés à se projeter dans tous les parcours possibles.

Les réseaux REP et REP+ seront ainsi intégrés dans des « cordées de la réussite⁴ » afin d'aider les élèves issus de familles modestes à lever les obstacles scolaires et culturels qui les font souvent renoncer à se diriger vers des études longues alors qu'ils en ont les capacités.

→ Favoriser la communication et le travail collectif

→ L'amélioration nécessaire de la communication et de la coopération avec les parents les plus éloignés de notre École passe par un temps d'accueil et d'échange quotidien, même bref, qui doit permettre une meilleure compréhension réciproque.

Il convient par ailleurs de développer des relations de travail régulières entre les écoles, le collège et les partenaires du quartier. Celles-ci doivent notamment permettre l'expérimentation et l'essaimage de bonnes pratiques dans l'ensemble des écoles et établissements, que ce soit en matière d'innovation pédagogique ou de lutte contre les inégalités et les discriminations.

⁴ Les cordées de la réussite visent à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes quel que soit leur milieu socio-culturel, en leur donnant les clés pour s'engager avec succès dans les filières d'excellence : <http://www.cordeesdelareussite.fr/>

3 | Développer l'éducation à la citoyenneté

Le rôle de l'École dans la République est inséparable de sa capacité à en faire connaître et, par-dessus tout, à en faire vivre les valeurs fondamentales. Dans cette optique, lieu d'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, **l'École doit aussi être le creuset où se forge la future citoyenneté des élèves qui lui sont confiés.** Dès lors qu'elle constitue souvent le cadre de la première expérience en collectivité, elle invite l'élève à de nouvelles rencontres au-delà de la sphère familiale et le place sous une autorité éducative qui l'aide à intégrer les valeurs et les codes de la société. Mais l'École n'est pas seule ; elle est inséparable de la société qui l'entoure et ouverte à des échanges avec le monde économique et les associations partenaires, notamment pour la promotion des valeurs de la République, le vivre-ensemble et le combat contre les déterminismes sociaux.

→ Le parcours citoyen de l'élève est mis en œuvre de l'école élémentaire au lycée. Ce parcours est basé sur des enseignements (enseignement moral et civique, éducation aux médias et à l'information) et sur l'éveil à une culture de l'engagement et de la responsabilité dans la vie de chaque établissement. Cette culture trouve à s'exprimer notamment dans les maisons des lycéens et les conseils des délégués pour la vie lycéenne (CVL). Dans le même but et dans le même esprit, il convient de mettre en place des conseils de vie collégienne et des conseils d'élèves dans le premier degré.

La connaissance des rituels, cérémonies et symboles républicains sera favorisée et les initiatives des élus lycéens pour illustrer et promouvoir les valeurs de la République seront encouragées.

Dans tous les établissements doivent exister des lieux d'échange et de partage sur l'engagement citoyen afin que chaque élève ayant un engagement particulier sur un projet citoyen, intra ou extra-scolaire, puisse valoriser ses compétences⁵.

L'académie veille à promouvoir la participation des élèves aux actions annuelles liées à la citoyenneté et aux actions mémorielles, comme par exemple le prix des Droits de l'Homme ou le concours national de la Résistance et de la Déportation.

→ Les projets d'établissement⁶ doivent favoriser l'engagement des élèves dans des démarches globales comme l'éducation au développement durable, le respect mutuel et l'égalité entre les filles et les garçons. L'éducation au bon usage des réseaux sociaux est partie prenante du vivre-ensemble et fera l'objet d'une formation systématique de tous les élèves ainsi que d'actions en direction des familles (e-parentalité).

À la rentrée 2015, une démarche expérimentale de **soutien aux comportements positifs (SCP)** des élèves a été engagée.

→ Dans le cadre des actions d'ouverture internationale⁷, des échanges réels ou virtuels seront favorisés pour permettre aux élèves de mieux mesurer la diversité des cultures et ainsi de se détacher des préjugés et des stéréotypes.

→ Promouvoir une éducation à tous les aspects de la citoyenneté

→ améliorer le vivre-ensemble à l'École, lieu-clé de la socialisation

→ éduquer les élèves à la diversité culturelle

⁵ « Les Victoires de l'École », journée destinée à mettre en valeur la variété des réussites et mérites des collégiens et lycéens de l'académie, sera organisée chaque année. Il s'agit d'honorer les élèves qui, par leur personnalité ou leur engagement, ont su faire preuve de mérites particuliers, qu'il s'agisse d'un comportement exemplaire, de difficultés de vie surmontées ou encore de la réalisation d'une performance, d'un investissement en matière culturelle, sportive ou citoyenne.

⁶ Une « semaine du vivre-ensemble » est organisée chaque année en décembre afin d'inciter les écoles et établissements scolaires à s'engager dans des actions de sensibilisation sur le respect, l'entraide, la médiation, la lutte contre le harcèlement et les violences en milieu scolaire.

⁷ Le programme d'échange « Un an en Franche-Comté » sera renforcé. Celui-ci met les lycéens de l'académie en relation avec des lycéens étrangers accueillis en immersion scolaire en classe de première. Les professeurs et les élèves seront encouragés à se tourner vers la mobilité à travers le programme Erasmus +.



Préparer les élèves aux continuités et aux ruptures

Pour que chaque élève connaisse un parcours scolaire bénéfique, il faut qu'il se sente assuré de disposer des meilleures conditions de réussite dans l'enseignement qui lui est donné. Sa scolarité doit être :

- ouverte, grâce à une orientation positive et à des réorientations possibles ;
- cohérente, pour assurer une continuité des apprentissages et une construction progressive des compétences ;
- accompagnée, pour surmonter les difficultés éventuelles.

1 | Développer les liaisons inter-cycles pour favoriser la continuité des parcours

Les transitions entre cycles⁸ et structures sont sources de risques pour les élèves. La réussite d'un parcours scolaire s'appuie sur la qualité des liaisons inter-cycles entre les équipes.

→ Renforcer la liaison école primaire-collège

→ La réforme du collège qui introduit le partage du cycle 3 entre l'école et le collège favorise les liens entre premier et second degrés. À cette fin, il existe des outils de référence communs aux cycles 3 et 4 dans le but d'engager l'élève dans un parcours cohérent (le livret scolaire unique, l'ePortfolio, l'application FOLIOS). En complément, les projets communs école-collège seront encouragés.

L'association des environnements numériques de travail (ENT) du premier degré avec ceux des collèges sera favorisée car elle permet une ouverture progressive vers des usages et des méthodes de nature à améliorer l'intégration des élèves au collège.

→ Renforcer la liaison collège-lycée

→ Les liaisons collège-lycée devront être développées autour des compétences à renforcer ou à consolider pour les élèves entrant au lycée. L'enjeu est de mieux prendre en compte le niveau individuel de compétence atteint par chaque élève à la sortie de la classe de 3^e et de l'accompagner dans la réussite de son parcours.

Des projets communs entre des classes de 3^e et de 2^{de} seront développés. Une attention particulière sera portée à la continuité du parcours scolaire des élèves de sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) vers des certificats d'aptitude professionnelle (CAP) en lycée professionnel, et ce dans le but de mieux prévenir le décrochage scolaire.

→ Mettre en œuvre le « Parcours avenir » pour éclairer l'élève sur ses choix d'orientation et lui permettre d'élaborer son projet scolaire et professionnel

→ La mise en œuvre du « Parcours avenir » est inscrite et formalisée dans les projets d'établissement. Une attention particulière sera portée à la participation de tous les acteurs et notamment des parents. L'accent sera mis sur la prise de conscience par les élèves des réalités économiques du monde du travail. Ils doivent être guidés de façon à la fois inventive et réaliste vers une offre de nature à faciliter leur insertion professionnelle.

Au collège, des actions telles que la semaine école-entreprise ou la semaine de l'industrie seront développées, grâce à la mobilisation du référent école-entreprise.

Le développement des passerelles entre les filières comme entre les voies de formation sera poursuivi, et un effort accru devra être fait pour que l'existence de ces passerelles soit mieux connue.

⁸ Lien vers l'explicitation des différents cycles : <http://www.education.gouv.fr/cid73620/au-bo-du-5-septembre-2013-cycles-d-enseignement-a-l-ecole-et-au-college-et-conseil-ecole-college.html>

Les enjeux de l'orientation seront mieux explicités, y compris pour les élèves à besoins particuliers, qu'il s'agisse d'élèves en situation de handicap, de difficulté scolaire, de décrochage, de difficulté de comportement, d'élèves allophones arrivants ou d'enfants de familles itinérantes et de voyageurs.

2 | Valoriser la voie professionnelle

La politique générale de valorisation de l'enseignement professionnel doit se poursuivre, en cohérence avec les orientations définies dans le cadre de la grande conférence sociale pour l'emploi de juillet 2014.

→ Des **pôles de stages couvrant l'ensemble du territoire académique** seront mis en place au printemps 2016, dans le but d'aider les élèves à obtenir des stages de terrain appropriés aux diplômes qu'ils préparent. Cet effort inclura une **démarche particulière d'aide aux élèves les plus en difficulté dans l'accès aux stages**.

La mise en place de **plateformes technologiques (PFT)**⁹ sera poursuivie et amplifiée. Les PFT sont un outil essentiel de valorisation de la voie professionnelle puisqu'elles offrent à chaque apprenant une occasion de mettre en œuvre ses acquis, d'appréhender l'entreprise et de faciliter son insertion, tandis que l'entreprise bénéficie en retour de l'exécution de prestations.

La création de « Mobicampus, campus des métiers et des qualifications de l'automobile et des mobilités du futur » permettra d'engager une dynamique entre les lycées, les laboratoires de recherche, les pôles de compétitivité, les entreprises et les collectivités territoriales, à l'échelle de la grande région Bourgogne-Franche-Comté. De nouveaux projets de campus des métiers et des qualifications seront mis à l'étude, dans des secteurs comme les microtechniques, la plasturgie ou le bois.

Les lycées professionnels sont **incités à étendre la démarche QualiÉduc**. Elle se traduit par la recherche d'une amélioration de la qualité des actions pédagogiques et éducatives mises en œuvre, grâce à une démarche participative.

Le dispositif « **Talents d'avenir** »¹⁰, destiné à développer chez les élèves de la voie professionnelle les compétences sociales favorisant l'insertion, sera généralisé.

→ Le développement de la mobilité individuelle internationale des élèves sera encouragé dans les lycées professionnels. Ainsi, dans le cadre de stages en zone transfrontalière ou en Europe, les mobilités qualifiantes seront soutenues, au moyen des programmes dédiés à la mobilité en formation professionnelle initiale : Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), Erasmus +, dispositifs régionaux. Ces stages permettront de valoriser l'enseignement des langues vivantes et notamment de l'allemand en lycée professionnel.

Pour rendre plus cohérent et fluide le parcours des élèves de la voie professionnelle, l'utilisation des outils de certification des parcours de mobilité internationale en formation professionnelle initiale (Europro, Europass, certificat de mobilité en lycée professionnel) sera systématisée.

→ **Soutenir le dynamisme de la voie professionnelle dans sa mission de formation, d'insertion professionnelle et d'accompagnement des mutations économiques**

→ **Inciter les élèves et étudiants des filières professionnelles à suivre des périodes de formation en milieu professionnel à l'étranger**

⁹ La plateforme technologique « Microtechniques-prototypage » regroupe, par exemple, plusieurs établissements publics : l'institut universitaire de technologie (IUT) Génie mécanique productique (GMP) de l'université de Franche-Comté et les lycées polyvalents Jules Haag de Besançon et Edgar Faure de Morteau. Ce regroupement répond aux attentes des industriels, grâce à la collaboration entre la plateforme technologique et le pôle de compétitivité Microtechniques. La plateforme technologique « Développement et intégration de solutions optiques » (DISO) du lycée Victor Bérard de Morez est un autre bel exemple de PFT réussie.

¹⁰ Dans le cadre de sessions de formations de deux jours et demi, les lycéens sont amenés à prendre conscience des compétences, acquises durant leur parcours scolaire et personnel, à travers des mises en situation : apprendrea se présenter, à développer sa confiance en soi, à gérer son stress et ses émotions, prendre la parole, s'entraîner aux entretiens d'embauche, évaluer ses faiblesses et ses forces.

→ Mobiliser l'ensemble des acteurs pour lutter contre le décrochage scolaire et mettre en œuvre le droit au retour en formation

3 | Favoriser la persévérance et prévenir le décrochage

La lutte contre le décrochage scolaire et les sorties sans diplôme constitue l'un des cinq objectifs majeurs de la **stratégie « Europe 2020 »** décidée par l'Union européenne. Les progrès constatés témoignent déjà de la mobilisation de chacun et de la qualité du travail réalisé. Il s'agit maintenant de renforcer et d'accroître les actions de l'académie en matière de prévention et de développer les parcours particuliers de retour en formation.

→ Le premier objectif est de prévenir le décrochage en agissant sur la motivation et la persévérance au sein même de la classe. Cet effort de prévention suppose la prise en compte des situations individuelles et une réponse adaptée, portée par l'ensemble des équipes de l'établissement. Les élèves fragiles feront l'objet de l'attention la plus précoce possible et chaque établissement les prendra en charge dans le cadre du groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS).

Deux types de dispositifs de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), pour lesquels l'académie dispose d'une réelle expertise, ont vocation à faire accéder les élèves à un premier niveau de qualification :

- les dispositifs d'accueil et de remobilisation tels que les dispositifs d'accompagnement à la qualification et à l'insertion professionnelles (DAQIP) ;
- les dispositifs d'accès à la certification professionnelle tels que les micro-lycées.

Le retour en formation initiale (RFI) est une nouvelle modalité d'accompagnement pour un accès à la qualification. Le Code de l'éducation a intégré les droits nouveaux reconnus à ces jeunes qui peuvent être accueillis dans tous les types de lycées, pour tout ou partie de leur formation. Il importe que tous les leviers disponibles soient actionnés et qu'ils soient mieux connus des élèves et de leurs familles.



Poursuivre une politique ambitieuse d'orientation vers l'enseignement supérieur

Le taux de poursuite d'études ainsi que la réussite des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur (public et privé) peuvent être améliorés dans l'académie de Besançon. Il importe de mieux préparer, dès le second degré, la réussite des élèves dans l'enseignement supérieur.

Cet effort passe par deux canaux : une orientation personnelle bien choisie et ambitieuse pour tous, une préparation aux méthodes de travail de l'enseignement supérieur.

1 | Améliorer le taux d'accès dans l'enseignement supérieur

L'académie de Besançon doit améliorer, tant quantitativement que qualitativement, les poursuites d'études des bacheliers dans l'enseignement supérieur. La participation des lycéens aux forums et aux opérations d'immersion comme « 24 heures dans le supérieur » ou les « cordées de la réussite » sera poursuivie.

→ Des enseignants et enseignants-chercheurs seront invités à intervenir devant des élèves de lycée dans le cadre de l'accompagnement personnalisé « étudiant-lycéen ». Les expériences de tutorat de lycéens par des étudiants sont à encourager et à multiplier, tout comme les visites de lycéens dans les établissements d'enseignement supérieur.

→ Les filles réussissent en général leurs études mieux que les garçons ; mais dans les choix de poursuites d'études après le bac, elles ont tendance à opter pour des formations moins porteuses d'avenir en termes d'insertion professionnelle. L'ambition des garçons comme des filles sera encouragée à travers des actions en faveur de la mixité de l'orientation, qui passent notamment par la déconstruction des stéréotypes liés aux représentations sur les formations et les métiers. Les établissements ne proposent pas assez de témoignages d'hommes et de femmes exerçant des professions atypiques, susceptibles de donner chair à des projets diversifiés, notamment au collège.

→ Développer les interventions d'enseignants-chercheurs dans les lycées et les tutorats de lycéens par des étudiants
→ Stimuler la volonté de poursuivre des études ambitieuses chez les filles

2 | Favoriser la réussite des bacheliers dans l'enseignement supérieur

La réussite des bacheliers dans l'enseignement supérieur suppose une orientation adaptée à la continuité du parcours et un accompagnement en amont comme en aval.

→ Pour favoriser la réussite des bacheliers, la variété des voies et des parcours possibles dans l'enseignement supérieur doit être rendue plus lisible. Plusieurs moyens peuvent être employés : stages de découverte, inscriptions des élèves de terminale en « auditeurs libres », interventions d'enseignants du supérieur et d'étudiants ou accompagnement personnalisé... Les bacheliers professionnels qui présentent des aptitudes pour la poursuite d'études continueront d'être accompagnés en sections de technicien supérieur (STS).

Les conventions-cadres signées entre l'université de Franche-Comté et le rectorat doivent renforcer les synergies entre les lycées comportant des filières technologiques et les unités de formation et de recherche (UFR) ou les IUT qui accueillent les bacheliers issus de ces sections. Elles seront développées avec le souci d'obtenir une amélioration quantitative et qualitative de l'accès à un diplôme du supérieur.

→ S'appuyer sur l'ensemble des équipes et des dispositifs existants pour aider chaque élève à construire un projet d'orientation en cohérence avec son parcours



2

accompagner l'évolution des pratiques pédagogiques

● accompagner l'évolution des pratiques pédagogiques

Couvrant l'ensemble de la scolarité obligatoire, le socle commun de connaissances, de compétences et de culture devient la référence pour le travail des enseignants. Désormais, les programmes de l'école et du collège sont écrits en cohérence avec le socle qui définit les finalités de la scolarité obligatoire. Cette attention portée aux compétences attendues des élèves accroît la liberté pédagogique des enseignants.

Conformément à la convention signée avec l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de Franche-Comté, l'académie veille à une formation initiale des enseignants fondée sur une entrée progressive dans le métier et à l'acquisition des compétences professionnelles requises.

Le plan académique de formation continue, qui prend appui sur les besoins identifiés par les corps d'inspection, permet aux enseignants titulaires de faire évoluer leurs pratiques dans une perspective d'amélioration continue en tenant compte des orientations ministérielles et des résultats de la recherche.

La priorité sera donnée à la prise en charge de la grande difficulté scolaire et à la prise en considération des publics les plus éloignés de la culture scolaire.

Un continuum de formation intégrant la préprofessionnalisation, en lien avec l'université de Franche-Comté, la formation initiale conduite par l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de Franche-Comté et la formation continue, doit être recherché.



Renforcer l'articulation entre formation initiale et formation continue

Le plan académique de formation (PAF) complète la formation initiale. Il doit répondre de manière très concrète aux réalités et aux besoins rencontrés au quotidien par les personnels dans l'exercice de leur métier. Il leur permet de s'adapter à des exigences nouvelles et d'actualiser leurs connaissances tout au long de leur carrière.

Ce plan académique de formation sera co-construit par l'ESPE et l'académie pour promouvoir les actions de formation initiale et continue en vue de la professionnalisation des enseignants.

1 | Poursuivre une collaboration étroite avec l'ESPE

L'académie développe avec l'ESPE de Franche-Comté une collaboration de qualité qui favorise la professionnalisation des personnels stagiaires et renforce, par la formation continue, l'identité professionnelle des enseignants et des conseillers principaux d'éducation en exercice. Lier les professeurs formateurs aux enseignants-chercheurs permet d'assurer dans les meilleures conditions la formation continue tout en renforçant la cohérence entre le métier enseigné et le métier appliqué.

→ La formation des formateurs associés sera développée, notamment par l'initiation à la recherche. Les formations « au et par le numérique » seront renforcées avec la collaboration de l'ESPE.

→ Une attention toute particulière sera portée à la mixité entre les degrés dans les enseignements à l'ESPE.

2 | Aider à l'appropriation de pratiques et de programmes renouvelés

Dans un système en mutation qui demande aux personnels une constante réceptivité aux changements, il importe d'adapter les pratiques professionnelles aux nouveaux enjeux du système éducatif.

→ Il convient de renforcer les enseignements qui permettent une appropriation par les élèves à la fois des langages propres à l'École et à chaque discipline ainsi que des démarches et méthodes qui développent l'autonomie, l'initiative et la responsabilité (démarche raisonnée, tâches complexes...). Ces types d'enseignement feront l'objet d'une attention particulière dans la formation des professeurs.

L'effort se portera également sur **la maîtrise des langues étrangères par les professeurs.**

→ Dans la formation des étudiants, stagiaires et titulaires, l'accent sera mis davantage sur l'éducation à la citoyenneté, aux valeurs de la République et au vivre-ensemble, en particulier dans le cadre des formations communes inter-degrés.

→ La sensibilisation des enseignants à toutes les pratiques innovantes, qu'elles utilisent ou non des supports numériques, s'appuiera sur **l'institut fédératif de recherche (FR EDUC)** créé au sein de l'ESPE.

→ **Accentuer l'effort porté sur la formation des personnels enseignants et d'éducation**

→ **Favoriser une culture commune entre les enseignants du premier et du second degrés**

→ **Mieux accompagner les enseignants dans leur démarche didactique et dans l'apprentissage des langages**

→ **Mettre l'accent sur les valeurs que les professeurs auront à transmettre et à faire respecter**

→ **Enrichir les pratiques innovantes des enseignants**

Les enseignants seront invités à se former à l'acquisition des **langages propres à la société numérique** (le codage, l'algorithmie,...), ainsi qu'aux modalités de travail collaboratif et à la compréhension des écosystèmes numériques et de leur économie. Le partage de projets éducatifs conduira les enseignants à développer la co-intervention.

3 | Mettre les circonscriptions et les établissements au cœur de la formation

La formation des enseignants doit se penser au plus près des réalités de terrain et dans la diversité des situations. L'établissement et la circonscription sont les lieux privilégiés de la formation initiale et continue. Les formations de proximité doivent faciliter les actions inter-catégorielles, ainsi que les actions inter-degrés.



Permettre aux enseignants de répondre aux besoins de tous les élèves

La loi sur la refondation de l'École réaffirme le droit à l'éducation de tous les enfants. À ce titre, l'École doit s'adapter aux besoins de chaque élève et mettre en place les aménagements nécessaires à la prise en compte de leur diversité. Le principe d'une école inclusive qui ne stigmatise pas celles et ceux qui rencontrent des difficultés est réaffirmé. L'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers fait l'objet d'un soin vigilant.

1 | Répondre à l'hétérogénéité des élèves dans la classe

La mise en œuvre des programmes par cycle et l'application du principe de progressivité des apprentissages dans chaque cycle, combinés à la nécessaire fluidité des parcours des élèves, ajoutent à la complexité de la classe. Parallèlement, la mixité sociale est à rechercher. Les enseignants doivent en conséquence être préparés à une pédagogie qui prend en compte l'hétérogénéité des élèves.

→ **Le numérique au service des apprentissages personnalisés**

→ La mise à disposition d'équipements numériques individuels mobiles et l'adoption de stratégies pédagogiques innovantes contribuent à intégrer l'ensemble des élèves et à développer l'attention de tous. Améliorer l'utilisation du numérique dans l'enseignement, c'est renforcer une approche personnalisée de la pédagogie. Par exemple, dans le cadre d'une classe inversée, l'enseignant peut suivre ses élèves de manière individualisée selon leurs besoins, tout en développant leur autonomie.

→ **Multiplier les stratégies pédagogiques pour répondre à la diversité des élèves**

→ Des stratégies pédagogiques telles que la **sensibilisation des professeurs au rôle de médiation de l'enseignant et des pairs** dans la réalisation de tâches complexes seront développées.

Les professeurs seront encouragés à mettre à profit les temps de travail autonome pour proposer des types d'activités répondant aux différents profils et besoins des élèves.

2 | Travailler à l'inclusion sous toutes ses formes

L'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers concerne les différentes populations que constituent les élèves allophones arrivants, les enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs, les élèves de l'enseignement adapté, les élèves intellectuellement précoces et les élèves en situation de handicap.

→ Les équipes pédagogiques et éducatives des établissements scolaires bénéficient **d'actions de formation pour améliorer l'évaluation des besoins de l'élève en situation scolaire** et favoriser une mise en synergie efficace des différents dispositifs d'appui à la scolarisation des élèves en situation de handicap.

La coopération avec l'ESPE permet la mise en œuvre d'une école inclusive en intégrant les démarches d'enseignement appropriées dans la formation initiale des enseignants.

→ Les usages pédagogiques du numérique doivent aider à l'accessibilisation des contenus d'enseignement pour les élèves à besoins éducatifs particuliers.

Des ressources académiques seront mises à disposition des enseignants afin de les aider à identifier des usages et des démarches leur permettant de soutenir les apprentissages de manière adéquate.

3 | Généraliser une évaluation visant à l'acquisition des compétences

L'École doit développer l'évaluation des progrès des élèves et valoriser leurs réussites plutôt que pointer leurs lacunes. La réussite de l'élève dépend pour une part des modalités d'évaluation.

→ Une **évaluation plus positive** doit être développée pour permettre à tout élève de voir ses **travaux évalués avec un retour** sur ce qu'il sait faire, sur ses progrès et ce qu'il doit consolider. L'évaluation doit être accompagnée de conseils méthodologiques et d'une valorisation des acquis.

Une évaluation qui précise les attendus sera également mise en œuvre, afin que l'élève puisse se situer par rapport au niveau de maîtrise des compétences visé.

Les pratiques pédagogiques induisant une démarche active de l'élève dans les apprentissages seront encouragées, que ce soit **l'auto-évaluation, l'évaluation entre pairs ou encore l'usage du numérique**.

→ Dans le cadre de l'ouverture aux pratiques numériques, **la capacité à identifier des éléments d'information accessibles en ligne et à se les approprier en vue de travaux collaboratifs, pour résoudre un problème ou répondre à une question, sera évaluée**.

L'École doit valoriser davantage la diversité des talents qui la composent. Le développement d'actions du type **« Journée des talents »** doit permettre à tous les élèves de valoriser leurs compétences. Même si ces compétences ne sont pas strictement scolaires, leur **reconnaissance est essentielle à la construction de l'individu**. Elle aide à développer une meilleure estime de soi au sein d'un groupe.

→ **Professionaliser les différents acteurs de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers**

→ **Développer les usages pédagogiques du numérique**

→ **Former les équipes pédagogiques à l'utilisation de nouvelles modalités d'évaluation**

→ **Ouvrir l'évaluation et la reconnaissance des compétences à d'autres domaines que les seules disciplines scolaires**

La promotion du sport et des élèves qui le pratiquent est une manière différente de valoriser les compétences des élèves et les liens entre eux. La **Journée nationale du sport scolaire** mobilise chaque année de nombreux membres de l'équipe éducative et des partenaires. **Il importe de promouvoir les activités des associations sportives d'établissement et des fédérations sportives scolaires afin d'encourager les pratiques régulières.**

L'**engagement** individuel des élèves, y compris en dehors du milieu scolaire, doit être pris en compte dans l'évaluation des compétences du parcours citoyen, et en particulier dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

4 | Favoriser l'essaimage des pratiques innovantes

Une meilleure connaissance des pratiques professionnelles passe par la formation et la coopération entre enseignants. Le développement des usages du numérique entre pairs accélère l'essaimage d'expérimentations ainsi que le partage d'outils et de méthodes. Ces outils proposent une ouverture en direction de la recherche et sur des pratiques en place, au-delà de nos frontières.

→ Déployer le plan numérique national

→ Le plan numérique national insiste sur l'importance d'une diffusion des usages du numérique et s'inscrit dans une logique globale qui cherche à faire partager toujours davantage les pratiques innovantes. L'académie de Besançon s'engage à ce que les nouvelles pratiques ne restent pas isolées, mais au contraire se diffusent à l'ensemble de la communauté académique¹¹. Il s'agit de susciter de nouvelles approches par le biais de l'expérimentation et de permettre aux pratiques étrangères et innovantes de se diffuser au sein de notre académie.

Des formations de type ProfLab sont développées. Elles permettent aux enseignants, à partir de leurs objectifs pédagogiques, de définir des stratégies et des modalités de formation – présentielle ou distancielle, synchrone ou asynchrone –, en s'appuyant sur un réseau de référents.

→ Mobiliser les personnels d'encadrement

→ Les personnels d'encadrement et en particulier les corps d'inspection sont mobilisés pour repérer et encourager les projets innovants des équipes pédagogiques. L'attention se portera aussi sur la dimension internationale et les systèmes éducatifs étrangers, dans une perspective de comparaison des approches innovantes.

→ Adosser les pratiques aux axes de recherche de la FR-EDUC rattachée à l'ESPE et assurer leur diffusion

→ Conformément à la volonté de bien adapter la recherche à la diversité des terrains d'expérimentation, l'académie s'attachera à faciliter les partenariats entre les équipes pédagogiques et les acteurs de la recherche.

L'académie de Besançon et l'université de Franche-Comté s'engagent dans la réalisation de Mooc (cours en ligne ouvert et massif), et cette initiative sera renforcée.

¹¹ Le dispositif « Viens voir ma classe » identifie et met en réseau les enseignants. Il permet d'avoir une lecture des innovations particulières et une mutualisation de pratiques dans un but d'essaimage.



3

**favoriser
la convergence
des efforts
de tous les acteurs
de l'éducation**

● favoriser la convergence des efforts de tous les acteurs de l'éducation

La recherche d'équité conduit à lutter contre les déterminismes sociaux et les inégalités territoriales.

Seuls les efforts convergents des différents acteurs permettront d'assurer la réussite de tous les élèves.

Il importe de promouvoir un pilotage des politiques éducatives dans l'académie qui prenne en compte les liens de plus en plus étroits avec les acteurs institutionnels (services de l'État, collectivités territoriales,...) et les partenaires associatifs.

Les complémentarités entre les actions des associations et celles de l'École doivent être recherchées et cultivées afin de favoriser la convergence dans les actions.



Renforcer la coopération avec les familles, les collectivités et les associations

La loi sur la refondation de l'École réaffirme le droit à l'éducation de tous les enfants. À ce titre, l'École doit s'adapter aux besoins de chaque élève et mettre en place les aménagements nécessaires à la prise en compte de leur diversité. Le principe d'une école inclusive qui ne stigmatise pas celles et ceux qui rencontrent des difficultés est réaffirmé. L'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers fait l'objet d'un soin vigilant.

L'École remplit la mission éducative que lui confie la société, mais ne peut, dans un monde de plus en plus complexe et mouvant, l'assumer seule. Le partage des compétences en matière de politiques éducatives et de formation rend essentielle la coopération avec les collectivités territoriales. Dans le cadre élargi de la grande région Bourgogne Franche-Comté, en concertation étroite avec l'académie de Dijon, l'académie de Besançon a pour ambition de mettre en place une convention cadre avec chaque collectivité.

La politique éducative du premier degré demande que soit renforcé le partenariat avec les communes, les intercommunalités et les agglomérations, notamment afin de mettre en œuvre les projets éducatifs territoriaux (PEDT) dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

1 | Co-construire les conditions d'une prise en charge éducative cohérente

Le partage des compétences avec les collectivités territoriales exige de communiquer davantage sur les évolutions pédagogiques.

→ L'enjeu est d'assurer un plus grand respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant en combinant efficacement temps scolaire et hors temps scolaire. Dans cette optique, des partenariats se nouent avec les collectivités territoriales pour améliorer les conditions de la scolarisation des jeunes enfants. L'inclusion d'un volet « laïcité et citoyenneté » dans chaque PEDT sera encouragée.

→ Renforcer les partenariats avec les collectivités territoriales pour optimiser les effets de la réforme des rythmes scolaires

2 | Assurer l'équité entre écoles urbaines et rurales

Les contrastes territoriaux existants dans l'académie de Besançon appellent la mise en œuvre d'une politique attentive à la réussite de tous les élèves.

→ L'académie est un acteur à part entière des nouveaux contrats de ville qui viennent d'être signés pour les années 2015-2020. Ces contrats s'inscrivent dans une démarche intégrée qui vise à répondre à la fois aux enjeux de développement économique, de développement urbain et de cohésion sociale.

→ Poursuivre la contribution de l'académie à la politique de la ville

→ L'académie s'attache à prendre en compte l'environnement d'apprentissage des enfants et leur accompagnement par une politique adaptée.

→ Garantir les mêmes chances de réussite en milieu rural

3 | Mettre en place une gouvernance partagée dans le domaine du numérique

Il s'agit d'intégrer les évolutions en matière de compétences partagées entre les collectivités territoriales et l'État dans le domaine du numérique pour l'éducation. Cela conduit à rechercher une cohérence quant

aux choix technologiques et d'infrastructures afin d'éviter de trop fortes disparités territoriales.

→ **S'appuyer sur le contrat de plan État-région (CPER)**

→ Afin d'aider à la mise en place d'une gouvernance partagée avec les collectivités territoriales pour le développement du numérique à l'École, l'académie s'appuie sur le contrat de plan État-région (CPER), qui fixe une véritable stratégie à moyen terme. L'investissement des collectivités permettra d'accompagner le déploiement des ressources numériques nécessaires sur tout le territoire académique et surtout de mettre à niveau tous les établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ).

→ **Penser le numérique dans l'architecture de l'École de demain**

→ Le travail de redéfinition des espaces de formation sera poursuivi avec les partenaires, de manière à penser ensemble les aménagements nécessaires des écoles du futur qui intégreront totalement le numérique. Dans ce but, des mutualisations et des rencontres sur des projets innovants devront être mises en place, notamment en ce qui concerne l'architecture adaptée au numérique.

→ **Construire un cadre conventionnel pour la carte des formations professionnelles**

→ La coopération nécessaire doit s'appuyer sur un diagnostic commun de la situation et sur la mise en œuvre d'un plan pluri-annuel commun des formations. Les bassins d'éducation et de formation, transposition presque complète des bassins d'emploi, favoriseront le travail d'analyse et de concertation, ainsi que le partage d'un diagnostic territorial permettant à l'académie d'être force de proposition notamment dans le cadre du contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP).

→ **Favoriser le développement du réseau des GRETA**

→ L'académie de Besançon a pour volonté de rester un acteur prépondérant dans l'offre de formation tout au long de la vie. À cet effet, elle continuera de développer des compétences et des ressources spécifiques au sein du réseau des GRETA (GRoupement d'ETAbissements) et mettra en avant la démarche qualité afin de rendre lisibles l'expertise et la plus-value apportées par l'institution.

→ **S'appuyer sur les ressources existantes dans la voie scolaire**

→ La mixité des apprenants – élèves, apprentis, stagiaires de la formation pour adultes – est à encourager et à développer. Elle permettra d'accroître leur autonomie et leur différenciation.

5 | Renover le cadre du dialogue stratégique avec les établissements

Les collèges et les lycées (EPLÉ) concluent des contrats d'objectifs avec l'autorité académique représentant l'État. Ces contrats sont dits « d'objectifs tripartites » puisque les collectivités territoriales de rattachement y sont aussi, désormais, pleinement associées.

Les collectivités de rattachement participeront donc logiquement au dialogue stratégique. Celui-ci doit être conçu comme un temps de partage sur la dynamique d'action de l'établissement, ses choix et leurs effets

sur le parcours et la réussite des élèves, en dissociant cette discussion de la question de l'attribution des moyens pour la rentrée suivante, mais en l'inscrivant dans une perspective d'analyse conjointe, globale et pluriannuelle.

B

Veiller à l'amélioration du cadre de vie et du climat scolaire

La réussite scolaire suppose un climat scolaire apaisé. Parmi les facteurs déterminants du climat scolaire, la relation avec les familles constitue un enjeu majeur.

L'accueil des élèves dans un cadre propice ainsi que la qualité des conditions de vie, notamment dans les internats, sont à l'évidence primordiaux pour assurer la sérénité au sein des établissements scolaires. La coopération entre les acteurs est indispensable pour créer les conditions propices à l'amélioration des performances scolaires des élèves.

1 | Donner à la famille la place qui lui revient au cœur de l'éducation

Les enquêtes conduites dans l'académie font apparaître la nécessité de renforcer le lien entre les établissements et les parents d'élèves ; il convient donc d'aller plus loin dans ce domaine.

→ La relation avec les parents doit faire l'objet de tous les soins dans les écoles et les EPLE, particulièrement vis-à-vis des parents qui peuvent se sentir éloignés de l'École. C'est par des échanges réguliers et constructifs entre équipes d'établissements et parents que progressent la reconnaissance mutuelle et le respect de chacun. Ce dialogue s'établit et se consolide dans la confiance réciproque et vise l'intégration et la réussite des enfants, quelles que soient leurs origines, leurs habitudes ou leurs expériences.

Le développement de la coéducation passe par la formation des enseignants, la mise en place d'espaces dédiés aux parents, leur participation à l'élaboration de projets pédagogiques et un dialogue renouvelé, notamment avec les référents parents d'élèves.

Il convient à cet égard d'inviter et de mobiliser les parents dans les actions citoyennes, en particulier autour du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), ou encore de développer leur formation à l'usage des environnements numériques de travail (ENT)¹².

2 | Renforcer la coopération des acteurs pour l'amélioration du climat scolaire

L'académie a développé une expertise en matière de climat scolaire. Elle se fonde sur une enquête menée par un laboratoire de recherche universitaire qui a débouché sur l'élaboration d'un guide académique. Une attention particulière est portée au phénomène du harcèlement.

→ Un accompagnement sera apporté aux établissements demandeurs dans le cadre de formations spécifiques afin d'aider à la maîtrise par les différents acteurs des outils du climat scolaire.

→ Développer la coéducation avec les familles

→ Promouvoir une démarche « climat scolaire » en mobilisant les acteurs

¹² Le site académique de la DANE propose un espace d'e-parentalité aux familles pour renforcer la coéducation au bon usage du numérique.

→ **Poursuivre l'effort fourni dans la lutte contre le harcèlement**

Par ailleurs, un groupe académique d'auditeurs « climat scolaire » peut intervenir sur les situations de climat nécessitant un accompagnement extérieur.

→ En complément des dispositifs nationaux, l'accent sera mis sur la sensibilisation des acteurs des écoles et établissements scolaires en lien avec les chercheurs de l'université de Franche-Comté membres de la fédération de recherche FR-EDUC.

3| Promouvoir l'internat de la réussite pour tous

Les internats de la réussite ont vocation à offrir un environnement favorable à la réussite scolaire et à l'insertion sociale des élèves. À terme, tous les internats de l'académie doivent pouvoir devenir des internats de la réussite en se dotant d'un projet éducatif et pédagogique inclus dans le projet global de l'établissement.

Les équipes éducatives et pédagogiques seront accompagnées dans les établissements pour aider à mettre en place les conditions d'un internat de la réussite pour tous.



Adopter des modes d'organisation et de pilotage favorisant la qualité de vie au travail

Le pilotage académique est fondé sur un travail en équipe. Celui-ci mobilise toutes les compétences pédagogiques, administratives et de gestion, l'expertise des corps d'inspection et la capacité d'animation des acteurs de terrain, particulièrement les chefs d'établissement et les inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) chargés d'une circonscription du premier degré.

La mise en place de nouveaux modes de pilotage conduit à réfléchir à la prise en compte des spécificités locales au moyen d'une organisation adaptée. Cette réflexion doit intégrer, en son centre, une dimension « qualité de vie au travail ».

→ Les demandes des personnels doivent être entendues. À l'échelle collective, c'est donc dans un esprit d'écoute réciproque que doit se conduire le dialogue social. À l'échelle individuelle, chaque agent doit avoir accès à un réseau de services susceptibles de l'accompagner, en fonction de ses attentes et de ses besoins : services ressources humaines, division de la formation, conseiller mobilité carrière, psychologue du travail, assistants sociaux...

Pour mieux outiller les politiques ressources humaines (RH) conduites par l'académie, un pôle d'expertise RH est mis en place au sein du service d'études, d'expertise et de modernisation (SEEM) depuis la rentrée scolaire 2015. Ce pôle dressera un bilan social académique destiné à être partagé avec les partenaires sociaux.

Ce service prendra toute sa place dans la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GEPEC), à laquelle contribueront les corps d'inspection, les services RH et ceux chargés de la formation continue.

→ Pour favoriser un pilotage appuyé sur l'autonomie de l'EPL et les moyens d'actions possibles, la formation des cadres au management sera développée.

Cette formation participera de la promotion d'une culture commune du management – management conçu comme à la fois bienveillant et participatif, afin de permettre aux équipes de développer leur capacité d'autonomie et de collaboration, notamment dans le cadre de démarches de projet.

Parallèlement, les personnels seront accompagnés dans le développement de l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice de leur activité, par exemple en ce qui concerne les usages du numérique.

→ **Concilier la prise en compte des attentes des personnels et la mise en œuvre des orientations nationales et académiques**

→ **Enrichir la formation initiale et continue des personnels de direction**

glossaire

CAP : certificat d'aptitude professionnelle

CESC : comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

CPER : contrat de plan État-Région

CPRDFOP : contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles

CVL : conseil des délégués pour la vie lycéenne

DANE : délégation académique pour le numérique éducatif

DAQIP : dispositif d'accompagnement à la qualification et à l'insertion professionnelles

DISO : développement et intégration de solutions optiques

EMI : éducation aux médias et à l'information

ENT : environnement numérique de travail

EPL : établissement public local d'enseignement

ESPE : école supérieure du professorat et de l'éducation

GEPEC : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

GMP : génie mécanique et productique

GRETA : groupement d'établissements

IEN : inspecteur de l'Éducation nationale

IUT : institut universitaire de technologie

MLDS : mission lutte contre le décrochage scolaire

MOOC : massive open online course - cours en ligne ouvert et massif

OFAJ : office franco-allemand pour la jeunesse

PAF : plan académique de formation

PEDT : projet éducatif territorial

PFT : plateformes technologiques

PPRE : programmes personnalisés de réussite éducative

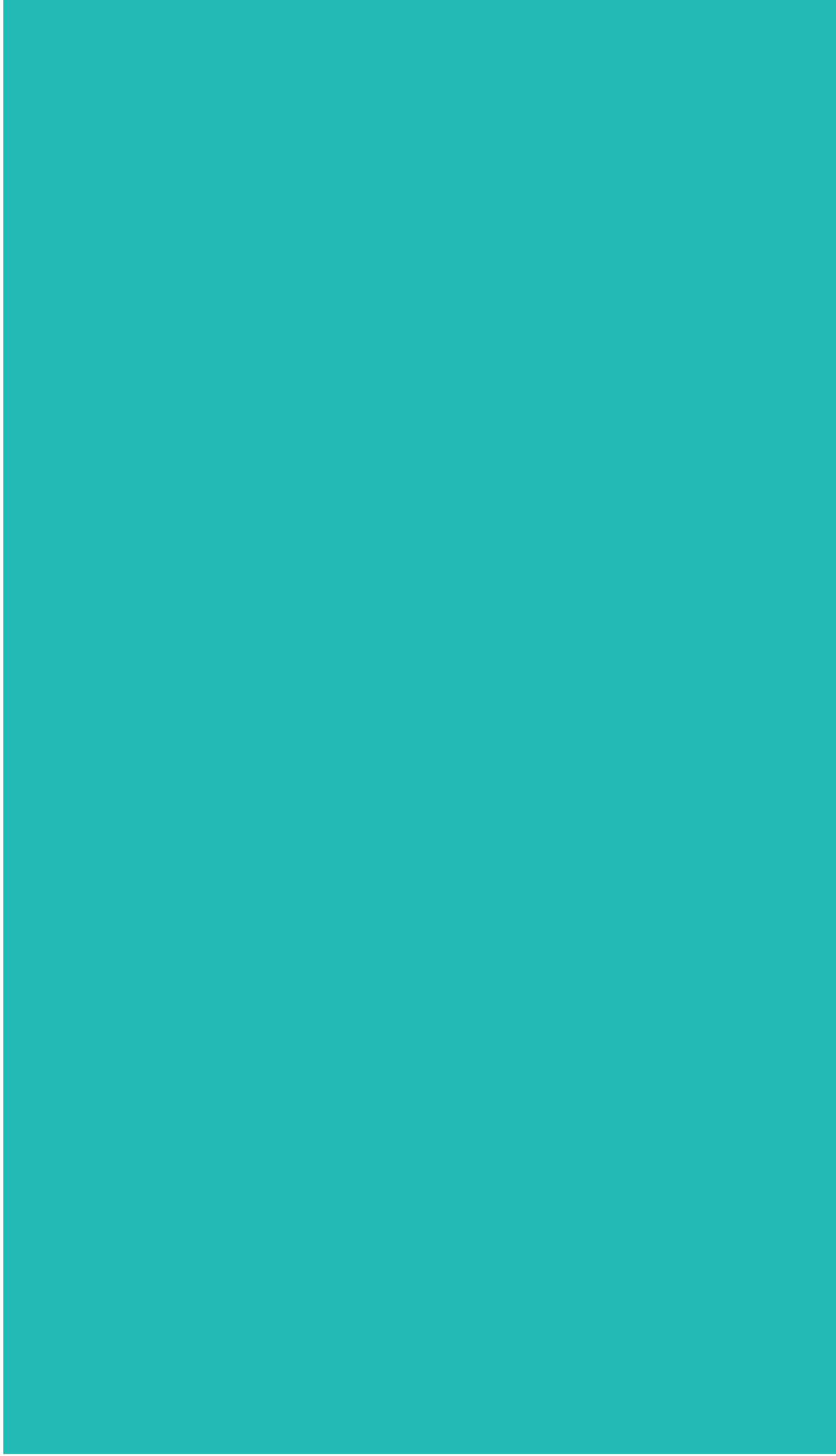
REP : réseau d'éducation prioritaire

SCP : soutien aux comportements positifs

SEEM : service d'études, d'expertise et de modernisation

SEGPA : section d'enseignement général et professionnel adapté

UFR : unité de formation et de recherche



2019

a c a d é m i q u e

2015

projet

● Rectorat de l'académie de Besançon

10 rue de la Convention
25030 Besançon cedex
Tél. 03 81 65 47 00
ce.rectorat@ac-besancon.fr

www.ac-besancon.fr

Réalisation

Service communication /
Imprimerie du Rectorat

Design graphique couverture
Boutiller communication Besançon

académie
Besançon 

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

